

Un site de Renault secoué par une vague de suicides

ANNE-CHARLOTTE DE LANGHE.

Publié le 22 février 2007

Actualisé le 22 février 2007 : 07h34

Après l'ouverture d'une enquête par le parquet de Versailles, la CGT réclame une expertise indépendante.

NE PAS « *générer d'anxiété supplémentaire* » et « *préserver l'environnement de travail* » de chacun : telle était la double ambition affichée par Renault, hier, après le suicide de l'un de ses employés à son domicile. Le troisième en l'espace de quatre mois; « *le quatrième depuis la fin de 2004* », affirme la CGT. « *Cinq salariés du Technocentre de Guyancourt ont tenté de mettre fin à leurs jours en deux ans, dont quatre sur leur lieu de travail,* raconte Michel Fontaine, secrétaire général du syndicat chez Renault. *L'un d'entre eux est aujourd'hui lourdement handicapé.* »

En octobre 2006 et janvier dernier, deux hommes travaillant à l'élaboration des futurs modèles du constructeur s'étaient subitement donné la mort au bureau, le premier sautant du 5^e étage, le second se noyant dans un étang du site. Selon un autre syndicaliste, ces deux membres des bureaux d'études souffraient d'un certain mal-être professionnel, ainsi qu'ils avaient tenté de le faire comprendre à leur entourage. Avant de commettre l'irréparable, un ingénieur syndiqué avait d'ailleurs laissé en évidence sur son écran d'ordinateur le résumé de son dernier entretien avec la direction.

Bien qu'« *apprécié par sa hiérarchie* », Raymond D., 38 ans, semblait lui aussi avoir touché le fond. Employé en tant que technicien, ce bourreau de travail aurait expliqué dans une lettre laissée à son épouse « *ne plus supporter* » le rythme imposé par l'entreprise. Père d'un petit garçon de 5 ans, domicilié à Saint-Cyr-l'École, Raymond D. planchait depuis quelque temps sur le fameux « *projet 91* » : celui de la nouvelle Laguna. « *Le top du top,* insiste Michel Fontaine, de la CGT. *Un véhicule sur lequel il ne doit y avoir absolument aucun défaut.* »

A en croire les organisations syndicales, les occupants de « *la Ruche* », ce grand bâtiment vitré où s'activent 5 000 des 12 500 personnes employées sur ce site des Yvelines, sont soumis depuis plusieurs années à de « *fortes contraintes de rendement* ». « *Initialement, le Technocentre avait été créé pour que les gens travaillent en harmonie,* rappelle Michel Fontaine. *Puis il a fallu aller de plus en plus vite : le temps de réalisation des études a été raccourci, et les objectifs, revus à la hausse pour chacun d'entre nous.* »

« Jamais à la hauteur »

De quoi donner à certains la nostalgie du travail en équipe, marque de fabrique de l'entreprise. « *Ici, nous vivons en vase clos, dans un lieu fermé, isolé, ultrasécurisé avec des caméras partout,* raconte un employé. *J'en connais qui ne lèvent jamais le nez de leur ordinateur* ».

Renault, de son côté, insiste sur le fait que les services implantés sur le site phare de Guyancourt - conception, design, développement, atelier prototypes - sont toujours organisés en « *unités de travail de 10 à 12 personnes* » et que le sentiment de fierté prédomine au sein de l'entreprise. « *Personnelles, sociales, professionnelles: les causes du suicide sont souvent plurielles,* indique par ailleurs une porte-parole du groupe.

Enfin, des syndicats comme la CFDT dénoncent « *la pression extrême* » exercée sur des salariés dans le cadre du dernier challenge en date, baptisé « *Renault Contrat 2009* » par le PDG Carlos Ghosn : 26 modèles dont, 13 nouveautés, doivent être lancés sur le marché d'ici à deux ans. Un « *formidable outil de motivation* », selon le constructeur. De quoi « *persuader les plus fragiles qu'ils ne seront jamais à la hauteur* », affirme au contraire la CGT.

Pour l'heure, la marque au losange appelle à l'apaisement de ses troupes, « *très remuées* », aidées par une cellule de soutien médico-psychologique. L'enquête préliminaire ouverte mardi par le parquet de Versailles, comme dans les deux précédentes affaires, éclairera probablement la justice sur les conditions de travail de Raymond D. Par le passé, toutefois, « *aucun élément ni infraction* » de la part de l'employeur n'avait pu être retenu.